

# Le uest



JUILLET ET AOÛT 2025-NO 168, la revue des Saint-Rochois (es)

## MAIRIE

270, Route 125, Saint-Roch-Ouest  
(Québec) J0K 3H0

**T** 450-588-6060 **F** 579-795-0358  
www.saint-roch-ouest.ca • info@saint-roch-ouest.ca

*Pierre Mercier, maire*

*Conseillers :*

*Siège 1 : Bernard Benoit*

*Siège 2 : Charles Smith*

*Siège 3 : Josianne Chayer*

*Siège 4 : Francis Mercier*

*Siège 5 : Sylvain Lafortune*

*Siège 6 : Jean Bélanger*

*Sherron Kollar,*

*Directrice générale  
et greffière-trésorière poste 7550*

*Jonathan Potvin,*

*Inspecteur municipal, poste 7551  
inspecteur@saint-roch-ouest.ca*

## HORAIRE

Mardi, Mercredi & Jeudi  
8 h 30 à 16 h 30



*Depuis  
1921*

*L'agriculture, c'est  
dans notre nature*

## TAXES MUNICIPALES

3e versement  
jeudi, 4 septembre 2025

## PROCHAINE RENCONTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 2 septembre 2025, à  
19h, au 270, Route 125



VEUILLEZ PRENDRE  
NOTE QUE LE BUREAU  
MUNICIPAL  
SERA **FERMÉ LE JEUDI  
28 AOÛT** ainsi que **LE  
JEUDI 4 SEPTEMBRE**



# ● Mot du Maire ●

Bonjour, chers amis St-Rochois(es),



## **Comme le temps passe vite !**

Nous sommes déjà rendus à la mi-août. Pour plusieurs d'entre vous, il est temps de préparer le retour en classe, et pour nos cultivateurs, la saison des récoltes approche à grands pas. Au cours des prochaines semaines, de nombreux tracteurs circuleront sur nos routes : il faudra faire preuve de prudence et de tolérance à leur égard.

Je termine en souhaitant une excellente rentrée à toutes les étudiantes et à tous les étudiants qui amorceront bientôt une nouvelle année scolaire. Je vous encourage à faire preuve de persévérance dans vos projets d'étude.

**N'oubliez pas : notre souper champêtre aura lieu le 12 septembre. Au plaisir de vous y rencontrer !**

Pierre Mercier,

Maire

## **Mot de la Directrice générale**



**Les prochaines élections générales municipales auront lieu**

**le 2 novembre 2025 au Québec.**

Conformément à la loi, le mandat de quatre ans du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest se terminera à l'automne 2025.

En ma qualité de directrice générale, il est de ma responsabilité d'assumer la présidence de cette élection générale.

Je vous invite à prendre connaissance des informations publiées dans la revue municipale et/ou à visiter notre site internet ([www.saint-roch-ouest.ca](http://www.saint-roch-ouest.ca)) pour en savoir plus sur les élections municipales de 2025.

Votre présidente d'élection,

Sherron Kollar,

## • Table des matières •

Mot du maire	2
Table des matières	3
Résumé des délibérations du conseil municipal	4 à 7
Avis publics	8 à 10
Calendrier des collectifs	11
Tri des matières résiduelles : La MRC de Montcalm lance une campagne choc «Devenons moins nuls»	12
MRC de Montcalm : Devenons moins nuls.	13
Vous déménagez? Conseils pour éviter les punaises de lit	14
Agir à la mi-juillet et à la mi-août pour contrer les effets du pollen et de l'herbe à poux	15
Protégez-vous contre la maladie de Lyme: plusieurs nouvelles municipalités visées dans la région	16
Maladie de Lyme	17
Reconnaître et prévenir le mildiou de la tomate et de la pomme de terre	18-19
ACFM-Les Ateliers	20
ACFM- Rencontres prénatales	21
Cours de gardiens avertis	22
ACFM - Bénévoles recherchés	23
Exercices sur musique 50+	24
Parc régional Kilkenny et le Café de l'amitié	25
FADOQ St-Esprit	26
Crevalle	27
Candidat	28-29
Électeur	30-31
Élections Municipales	32

# RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 JUILLET 2025

### MANDAT À INNOVISION+

**CONSIDÉRANT** la tenue des élections générales de 2025 ;

Il est résolu de mandater la firme Innovision+ afin d'assurer le soutien technologique requis pour la confection et la révision de la liste électorale ainsi que pour les autres processus électoraux.

### RENOUVELLEMENT DU FORFAIT ENTOURAGE POUR LE SITE INTERNET

Il est résolu d'accepter le renouvellement du forfait Entourage de la compagnie Numérique.ca pour le site internet de la municipalité.

### INVITATION AU TOURNOI DE GOLF - CLUB DES OPTIMISTES DE SAINT-ESPRIT

Il est résolu de procéder à l'achat de huit (8) billets pour le tournoi de golf et le souper qui aura lieu le 9 août au Club de golf de Rawdon, suivi du souper au Sentier de l'Érable. Les profits générés par ce tournoi seront consacrés à l'Aide à la jeunesse.

### DÉSIGNATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS DE LA MRC DE MONTCALM

**ATTENDU QUE** la MRC de Montcalm s'est engagée à assurer l'uniformisation de la réglementation municipale relative aux nuisances.

**ATTENDU QUE** la MRC de Montcalm s'est engagée à assurer l'uniformisation de la réglementation municipale relative à la sécurité, à la paix et à l'ordre.

**ATTENDU QUE** la MRC de Montcalm s'est engagée à assurer l'uniformisation de la réglementation municipale relative au colportage, à la sollicitation, à la vente itinérante et à la distribution d'imprimés.

**ATTENDU QUE** la MRC de Montcalm s'est engagée à assurer l'uniformisation de la réglementation municipale relative à l'opération des systèmes d'alarmes intrusion et leur utilisation.

**ATTENDU QUE** chacune des municipalités de la MRC de Montcalm se doit d'adopter ces règlements uniformisés afin d'en faciliter l'application par la Sureté du Québec sur le territoire de la MRC.

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit désigner une personne dûment mandatée par résolution pour appliquer lesdits règlements.

Il est résolu de désigner l'autorité compétente, soit Monsieur Jonathan Potvin (personne désignée) tant et aussi longtemps qu'il est à l'emploi à la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, un agent de la paix ou un mandataire possédant un contrat avec la municipalité de Saint-Roch-Ouest, pour l'application des règlements uniformisés HAR-001, HAR-002, HAR-004 et HAR-005 de la MRC de Montcalm.

## **ACHAT DE PANNEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le panneau de bienvenue situé à l'entrée du rang de la Rivière Sud a été endommagé à la suite d'un accident ;

Il est résolu de commander un nouveau panneau auprès de Kalitec.

## **RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 AOÛT 2025

### **ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE**

**CONSIDÉRANT** la sanction, le 1er juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la Municipalité Saint-Roch-Ouest;

Il est résolu que les membres de ce conseil adoptent la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue française » de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest;

**QUE** la Directive de la municipalité de Saint-Roch-Ouest remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

**QUE** cette Directive sera :

- transmise au ministre de la Langue française;
- publiée sur le site Internet de la municipalité;

- diffusée au personnel de la municipalité Saint-Roch-Ouest;
- révisée au moins tous les cinq ans.

## **COLLOQUE DE LA ZONE DE LANAUDIÈRE**

Le colloque des directeurs généraux se tiendra le jeudi 4 septembre prochain à Saint-Donat.

Il est résolu que la directrice générale participe au colloque annuel de la zone Lanaudière;

## **MAISON DE LA FAMILLE MONTCALM – PUBLICITÉ**

Il est résolu à l'unanimité de commanditer un espace publicitaire dans le journal de l'Association Carrefour Montcalm (ACFM) pour la période de septembre 2025 à juin 2026.

## **CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DE L'EXTÉRIEUR DE LA MAIRIE**

**CONSIDÉRANT** que l'extérieur de la mairie nécessite un nettoyage, notamment le bâtiment, les vitres et les gouttières ;

Il est résolu d'accorder le contrat de nettoyage à Stéphane Durand.

## **ACHAT DE BANQUE D'HEURE WEB**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a un contrat avec Numérique.ca pour la gestion de son site Web ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité prévoit mettre des formulaires en ligne ;

Il est résolu de faire l'achat d'une banque de 10 heures.

## **DÉNONCIATION DES DÉVERSEMENTS ET DÉPÔTS ILLÉGAUX AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT** le reportage intitulé « La poubelle du Québec » publié dans le Journal de Montréal du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires de la Montérégie-Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les efforts des municipalités – adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue, campagnes de sensibilisation – leurs ressources limitées ne permettent pas d’assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux;

**CONSIDÉRANT QUE** le problème dépasse largement la capacité d’intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour contrer ce phénomène qui affecte tout le territoire de la province du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence de terres contaminées dans les sols agricoles constitue un risque à court terme pour les cultures, et à long terme pour les sources d’eau potable, l’une des richesses naturelles les plus précieuses du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le système actuel de disposition des matériaux contaminés est déficient et que les incitatifs aux entrepreneurs et aux municipalités doivent être révisés pour encourager des pratiques responsables;

**CONSIDÉRANT QUE** la lenteur de réaction du ministère de l’Environnement face aux nombreuses alertes et demandes des municipalités constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d’inaction devant une crise environnementale majeure;

**CONSIDÉRANT QUE** l’absence d’un encadrement provincial rigoureux, combinée à un manque de surveillance coordonnée, favorise la persistance d’activités illégales et, dans certains cas, de pratiques corrompues qui nuisent à l’intérêt public;

Il est résolu que la municipalité de **Saint-Roch-Ouest** dénonce formellement les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles, et interpelle le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate.

## **RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE D’AJOURNEMENT TENUE LE 12 AOÛT 2025

### **ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICE POUR DÉNEIGEMENT, FOURNITURE ET ÉPANDAGE D’ABRASIFS SUR LES CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

**CONSIDÉRANT** qu’un appel d’offres public a été publié sur le site officiel du SEAO en vue d’obtenir des soumissions pour les services de déneigement ainsi que la fourniture et l’épandage d’abrasifs sur le réseau routier de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest;

**Il est résolu d’octroyer** le contrat à Groupe Damga Inc., pour une période de trois (3) ans, soit pour les saisons hivernales 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

**AVIS PUBLIC**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT 163-2025**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Roch-Ouest :

Que le 8 juillet 2025, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 163-2025 relatif aux pouvoirs et obligations du directeur général et greffier-trésorier;

Que le règlement peut être consulté, sur demande, à la mairie, au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest (Québec) J0K 3H0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du mardi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Que le règlement peut également être consulté directement sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse [www.saint-roch-ouest.ca](http://www.saint-roch-ouest.ca).

Avis donné à Saint-Roch-Ouest, le 15 juillet 2025.

**-Original signé-**

---

Sherron Kollar, Directrice générale et greffière-trésorière

**AVIS PUBLIC**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT 164-2025-(HAR-001)**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Roch-Ouest :

Que le 8 juillet 2025, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 164-2025-(HAR-001) concernant les nuisances;

Que le règlement peut être consulté, sur demande, à la mairie, au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest (Québec) J0K 3H0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du mardi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Que le règlement peut également être consulté directement sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse [www.saint-roch-ouest.ca](http://www.saint-roch-ouest.ca).

Avis donné à Saint-Roch-Ouest, le 15 juillet 2025.

**-Original signé-**

---

Sherron Kollar, Directrice générale et greffière-trésorière

## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 165-2025-(HAR-002)**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Roch-Ouest :

Que le 8 juillet 2025, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 165-2025 -(HAR-002) concernant la sécurité, la paix et l'ordre;

Que le règlement peut être consulté, sur demande, à la mairie, au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest (Québec) J0K 3H0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du mardi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Que le règlement peut également être consulté directement sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse [www.saint-roch-ouest.ca](http://www.saint-roch-ouest.ca).

Avis donné à Saint-Roch-Ouest, le 15 juillet 2025.

**-Original signé-**

---

Sherron Kollar, Directrice générale et greffière-trésorière

**AVIS PUBLIC**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT 166-2025-(HAR-004)**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Roch-Ouest :

Que le 8 juillet 2025, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 166-2025 -(HAR-004) concernant le colportage, la sollicitation, la vente itinérante et la distribution d'imprimés

Que le règlement peut être consulté, sur demande, à la mairie, au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest (Québec) J0K 3H0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du mardi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Que le règlement peut également être consulté directement sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse [www.saint-roch-ouest.ca](http://www.saint-roch-ouest.ca).

Avis donné à Saint-Roch-Ouest, le 15 juillet 2025.

**-Original signé-**

---

Sherron Kollar, Directrice générale et greffière-trésorière

**AVIS PUBLIC**  
**ADOPTION DU RÈGLEMENT 167-2025-(HAR-005)**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Roch-Ouest :

Que le 8 juillet 2025, à la séance ordinaire du conseil municipal, ce dernier a adopté le règlement numéro 167-2025 -(HAR-005) concernant l'opération des systèmes d'alarme intrusion et leur utilisation.

Que le règlement peut être consulté, sur demande, à la mairie, au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest (Québec) J0K 3H0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du mardi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Que le règlement peut également être consulté directement sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse [www.saint-roch-ouest.ca](http://www.saint-roch-ouest.ca).

Avis donné à Saint-Roch-Ouest, le 15 juillet 2025.

**-Original signé-**

---

Sherron Kollar, Directrice générale et greffière-trésorière

# Calendrier des collectifs 2025

Août: 19 🐱 22 🗑️♻️ 26 🐱

Septembre: 02 🐱 05 🗑️♻️ 09 🐱 16 🐱 19 🗑️♻️ 23 🐱 30 🐱

## Le vendredi 19 septembre les encombrants



En septembre, il y aura des collectes des résidus domestiques dangereux (RDD) de 8 h à 16 h :



- Samedi 6 septembre, Saint-Julienne au garage municipal, 2456, route 125.
- Samedi 20 septembre, Saint-Roch-de-l'Achigan au garage municipal, 1051, rue Principale.

# Communiqué de presse

MRC de Montcalm



Pour diffusion immédiate

## Tri des matières résiduelles : La MRC de Montcalm lance une campagne choc “DEVENONS MOINS NULS”

**Sainte-Julienne, le 30 juillet 2025** – Parce qu’au Québec, notre performance en gestion des matières résiduelles laisse à désirer... et que sur le territoire de la MRC de Montcalm, il est grand temps de redresser la situation, une campagne aussi percutante qu’inattendue prend son envol cet été. Inspirée de la célèbre collection “*Pour les nuls*”, la nouvelle offensive de communication mise sur l’humour, l’autodérision et une bonne dose de réalisme pour provoquer une prise de conscience collective.

### Une campagne qui détonne

Loin des campagnes traditionnelles, celle-ci ose aborder la question du tri des matières résiduelles sous un angle ludique et accessible. Visuels accrocheurs, slogans désarmants et messages sans détour prendront d’assaut le territoire via :

- Des affiches dans les abribus et sur certains autobus ;
- Un site web bonifié et 1 microsite facilitateur [gmr.mrcmontcalm.com](http://gmr.mrcmontcalm.com) ;
- Des autocollants colorés et ludiques sur les bacs roulants ;
- Une campagne numérique sur différentes plateformes ;
- Un guide pratique “Le tri pour les nuls” distribué à l’ensemble des foyers de la MRC.

### Un objectif clair : faire mieux, ensemble

Cette campagne n’est pas qu’un coup d’éclat : c’est un appel à l’action. À travers une approche décomplexée, la MRC souhaite rappeler que chaque petit geste compte — et que nous avons tous notre rôle à jouer pour améliorer notre performance environnementale et l’image de notre belle région.



1540, rue Albert  
Sainte-Julienne (Québec) J0K 2T0

F : 450 831-2647  
T : 1 888 242-2412 (sans frais)  
[info@mrcmontcalm.com](mailto:info@mrcmontcalm.com)

#### Heures d’ouverture

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30  
Vendredi : 8 h à 12 h

# CAMPAGNE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES C'EST PARTI !

Devenons  
moins nuls.

MRC de  
**Montcalm**  
Entre futur et nature

## Vous déménagez? Conseils pour éviter les punaises de lit

**Joliette, le 26 juin 2025** - À l'approche des déménagements, la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière vous invite à prendre des précautions pour éviter la propagation des punaises de lit.



Les punaises de lit peuvent se faufiler dans des espaces aussi étroits que l'épaisseur d'une carte bancaire. Elles causent des lésions qui ressemblent à des piqûres de moustiques et souvent, des démangeaisons. Pour être en mesure de reconnaître les punaises de lit et leurs œufs, visitez la page [Reconnaître les punaises de lit et en prévenir l'infestation | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

### Précautions à prendre lors d'un déménagement

- Si vous engagez une firme de déménageurs, informez-vous des mesures qui sont prises pour éviter que des punaises restent cachées dans les couvertures ou le camion.
- Si vous louez un camion, inspectez-le et passez l'aspirateur ou le balai avec soin avant d'y entrer vos articles. Assurez-vous que le camion et le matériel de déménagement, incluant les couvertures, soient exempts de punaises.
- Fermez les boîtes de carton de manière étanche en bouchant les trous et les fissures avec du gros ruban adhésif.
- Gardez vos vêtements, votre literie et vos objets dans des contenants ou des sacs étanches jusqu'à ce que vous soyez certain que le nouveau logis est exempt de punaises.
- Inspectez soigneusement votre nouveau logis, en portant une attention particulière aux chambres. À l'aide d'une lampe de poche, vérifiez les fissures, les plinthes et les moulures. Les tapis et les moquettes sont également d'excellentes cachettes pour les punaises de lit.
- Nettoyez à fond toutes les pièces et passez l'aspirateur partout. Ensuite, jetez le sac ou le contenu de l'aspirateur dans une poubelle fermée à l'extérieur.
- Débarrassez-vous des objets laissés par les locataires précédents et évitez de rapporter chez vous des articles usagés en mauvais état ou abandonnés sur les trottoirs (matelas, sommiers, meubles en bois ou rembourrés).
- Si vous vous débarrassez de vos articles parce qu'ils sont infestés, inscrivez clairement dessus *À jeter - Punaises* afin d'éviter que ces articles ne soient récupérés par d'autres personnes.

### Que faire si votre nouveau logement est infesté?

Avisez votre propriétaire s'il y a des punaises de lit dans votre logement. Il devra alors faire appel à un exterminateur détenteur d'un permis valide et certifié pour l'utilisation de

## Agir à la mi-juillet et à la mi-août pour contrer les effets du pollen de l'herbe à poux!

**Joliette, le 14 juillet 2025** - La Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière rappelle que chaque année, plusieurs milliers de Lanaudoises et de Lanaudois souffrent d'allergies saisonnières, également appelées rhume des foins. Le pollen de l'herbe à poux produit dans l'air entre la mi-juillet et le mois d'octobre est l'une des causes principales de ce type d'allergie. En contrôlant la plante et son pollen, on améliore l'état de santé de nombreuses personnes, et on leur permet d'avoir une meilleure qualité de vie et une meilleure capacité à faire leurs tâches, leurs études, leur travail, etc. C'est donc toute la société qui en bénéficie.

### Symptômes d'allergie à l'herbe à poux

Les symptômes d'allergie à l'herbe à poux sont semblables à ceux d'un rhume : yeux et nez qui coulent et qui piquent, éternuements répétitifs, congestion, maux de tête et fatigue. Des problèmes respiratoires peuvent aussi apparaître et l'asthme peut s'aggraver chez les personnes qui en souffrent déjà. Pour en savoir davantage sur le rhume des foins et sur les moyens de protection et de prévention, consultez la section [Rhinite saisonnière \(rhume des foins\)](#) du site Québec.ca.

Si vous avez des questions à propos de votre santé, composez le 811 pour communiquer avec un membre du personnel d'Info-Santé. Si les symptômes viennent à s'aggraver ou s'ils nuisent de façon importante aux activités quotidiennes et à la qualité de vie, une consultation médicale peut être nécessaire.

### Deux moments clés : la mi-juillet et la mi-août

Il est recommandé d'arracher ou de tondre les plants d'herbe à poux à deux moments clés : une première fois à la mi-juillet pour empêcher la première production de pollen et une deuxième fois à la mi-août pour éviter que la plante repousse et produise encore des fleurs. L'herbe à poux se déracine bien à la main, sans protection particulière. Il est préférable de jeter à la poubelle les plants arrachés et coupés, car les graines d'herbe à poux pourraient « contaminer » le compost et recommencer à pousser.



Croissance de l'herbe à poux en fonction du temps. Ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec

## Protégez-vous contre la maladie de Lyme : plusieurs nouvelles municipalités visées dans la région

**Joliette, le 3 juillet 2025** - La Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière rappelle à la population l'importance de se protéger contre les piqûres de tiques, car elles peuvent transmettre la maladie de Lyme.

### Situation dans Lanaudière

Cette année, **16 nouvelles municipalités s'ajoutent** aux 33 qui étaient déjà considérées comme endémiques, l'année dernière. **Au total, 49 municipalités sont visées par la prophylaxie post-exposition (PPE) à la suite d'une piqûre de tique**, ce qui correspond à 83 % des municipalités de Lanaudière. Les 6 municipalités régionales de comté (MRC) de la région sont touchées et la maladie de Lyme progresse chaque année vers le nord.

Pour connaître les municipalités ciblées dans la région et ailleurs au Québec, consultez la carte interactive ou la liste des municipalités au [inspq.qc.ca/zooses/maladie-de-lyme](https://inspq.qc.ca/zooses/maladie-de-lyme).

La proportion de personnes ayant contracté l'infection dans la région lanauoise est en progression. En 2023, 13 cas ont été déclarés dont 69,3 % ont acquis la maladie dans Lanaudière. En 2024, 15 cas ont été déclarés dont 80 % ont acquis la maladie dans Lanaudière.

### Les tiques porteuses de la maladie de Lyme

La maladie de Lyme est transmise par la piqûre de la tique à pattes noires porteuse de la bactérie *Borrelia burgdorferi*.

On retrouve principalement ces tiques dans les herbes hautes et les végétaux sur le sol. Si une tique s'agrippe à votre peau et qu'elle vous pique, il faut la retirer de façon sécuritaire et suivre certaines recommandations par la suite. Pour obtenir les informations et les recommandations en cas de piqûre, consultez ce lien :

[quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/retrait-dune-tique-en-cas-de-piqure](https://quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/retrait-dune-tique-en-cas-de-piqure).



### Traitement préventif

Si vous avez été piqué par une tique dans un secteur à risque, un antibiotique pourrait être prescrit de façon préventive avant l'apparition de symptômes. Communiquez avec Info-Santé (811) afin d'évaluer si le traitement préventif est nécessaire.

### Manifestations cliniques et traitement

**À la suite d'une piqûre de tique**, des symptômes peuvent apparaître entre 3 et 30 jours après la piqûre. Le symptôme le plus courant est une rougeur qui peut avoir la forme d'une cible de plus de 5 centimètres à l'endroit de la piqûre ou une rougeur qui

# Maladie de Lyme

Agir pour protéger vos citoyens!



La maladie de Lyme se transmet par la piqûre d'une tique porteuse de la bactérie *Borrelia burgdorferi*. La tique *Ixodes scapularis*, aussi appelée tique à pattes noires, est le principal vecteur de cette maladie au Québec. Cette dernière peut avoir des conséquences considérables sur la santé et la qualité de vie des personnes atteintes.

## En tant qu'acteurs municipaux

Votre engagement est essentiel dans la lutte contre la maladie de Lyme. Les actions suivantes sont recommandées :

- Aménager et entretenir les espaces verts afin de limiter la survie et la propagation des tiques;
- Mettre en place des campagnes de sensibilisation, en tenant compte des personnes les plus à risque, afin d'informer les citoyens, les travailleurs exposés et les organismes de votre territoire des risques et des mesures de prévention.

## Personnes les plus à risque

- Jeunes de moins de 15 ans;
- Personnes de plus de 60 ans;
- Travailleurs exposés (entretien des parcs et des espaces verts).

Cela s'explique principalement en raison de facteurs comportementaux, comme une participation plus fréquente à des activités extérieures à risque, ou des difficultés dans l'autoexamen de leur peau au retour d'une activité.

## La végétation et son impact sur la propagation et la survie des tiques

Les tiques à pattes noires sont actives tant que la température se situe au-dessus de 4°C, soit du printemps jusqu'à la fin de l'automne.

Après l'éclosion des œufs, elles passent par 3 stades de développement : larves, nymphes et adultes. Les caractéristiques de la végétation jouent un rôle important dans leur survie à chacun de ces stades. C'est pourquoi certaines mesures peuvent contribuer à réduire la présence des tiques.

Lorsqu'elles se trouvent dans la végétation, les tiques sont particulièrement vulnérables au soleil et à la sécheresse. On les retrouve donc le plus souvent dans les hautes herbes, les espaces boisés ou dans une végétation assez dense, à la recherche d'humidité.



**Les tiques ne sautent pas, ne volent pas et ne se laissent pas tomber d'une surface en hauteur. Elles se retrouvent dans la végétation basse, près du sol, le plus souvent dans des zones ombragées.**

Québec



  
**MESSAGE IMPORTANT**  
 À TOUS LES CITOYENS ET VISITEURS  


---

**RECONNAÎTRE ET PRÉVENIR**  
**LE MILDIOU**  
**DE LA TOMATE ET**  
**DE LA POMME TERRE**  
 AU JARDIN

Le mildiou est une maladie causée par le microorganisme *Phytophthora infestans*. Elle peut se développer sur la pomme de terre et sur différentes espèces de plantes cultivées de la même famille (solanacées), principalement la tomate, mais aussi des mauvaises herbes, comme la [morelle](#).

C'est une maladie très agressive qui peut causer des pertes économiques importantes pour les producteurs agricoles. Les structures qui permettent à cet organisme de se reproduire (spores) sont facilement transportées par le vent et peuvent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres, propageant ainsi la maladie. Celle-ci se développe rapidement et les plantes atteintes peuvent être détruites en quelques jours. En raison de ce risque, le mildiou est donc l'affaire de tous. Sa présence doit obligatoirement être déclarée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec si elle est détectée dans une [zone de culture protégée](#). Le mildiou ne pose pas de risque pour la consommation humaine : les tubercules de pommes de terre et les tomates issus de plantes infectées peuvent être consommés sans danger. Toutefois, pour éviter la propagation de la maladie, les tubercules récoltés de votre jardin ne doivent pas être entreposés pour une longue période ou replantés l'année prochaine.

## IDENTIFICATION

### TOMATE



**Sur la feuille :** au début, présence de taches noir verdâtre, huileuses et irrégulières sur les feuilles. En conditions humides, les taches s'agrandissent rapidement pour former des plages brunes aux contours irréguliers. Elles sont parfois entourées d'un halo vert pâle. À la face inférieure des feuilles, un duvet blanc grisâtre (mycélium) peut se développer en bordure des taches. Les feuilles entières peuvent flétrir, dépérir et mourir. Des lésions brunes (chancres) peuvent aussi se développer à partir du point d'attache des feuilles sur la tige.



**Sur les fruits :** présence de taches brun verdâtre, huileuses et bosselées (avec une texture en pelure d'orange), qui ont une marge irrégulière et peuvent s'étendre sur la surface entière du fruit. Le fruit reste généralement ferme. Un duvet blanc (mycélium) peut apparaître sur les taches.



**Sur la tige :** présence de taches irrégulières, brun foncé à noires, débutant à la zone d'attache des feuilles sur la tige ou à l'extrémité de la tige. En conditions humides, présence possible d'un duvet blanc (mycélium) en bordure des taches. Les taches peuvent prendre rapidement de l'expansion et évoluer en plus grandes lésions pouvant couvrir ou encercler toute la tige. Les tiges infectées sont fragiles, cassent facilement et peuvent mourir.

La plante peut dépérir partiellement ou complètement.

## IDENTIFICATION

### POMME DE TERRE



**Sur la feuille :** présence de taches vert pâle à vert foncé, circulaires ou irrégulières, aux faces supérieure et inférieure. Les tissus deviennent brun foncé et secs, et une bordure vert pâle peut être présente. À la face inférieure, un duvet blanc (mycélium) peut se développer en bordure des taches. Les taches débutent souvent près du point d'attache des feuilles, à leur marge ou à leur extrémité, là où la rosée séjourne le plus longtemps. Les feuilles entières peuvent dépérir.



**Sur la tige :** présence de taches irrégulières, brun foncé à noires, débutant à la zone d'attache des feuilles sur la tige, au bas des tiges ou à leur extrémité. En conditions humides, présence possible d'un duvet blanc (mycélium). Les taches peuvent prendre rapidement de l'expansion et couvrir presque toute la tige. Les tiges infectées sont fragiles, cassent facilement et peuvent mourir.

La plante peut dépérir partiellement ou complètement.

## MESURES DE PRÉVENTION

- ▶ Semer des pommes de terre certifiées. Ne pas conserver de tubercules de pommes de terre pour les replanter l'année suivante et ne pas planter de pommes de terre vendues à l'épicerie;
- ▶ Privilégier les variétés de tomates tolérantes au mildiou;
- ▶ Espacer suffisamment les plantes pour favoriser une bonne circulation d'air;
- ▶ Éviter d'arroser le feuillage des plantes et d'arroser le soir, pour que le sol et le feuillage ne demeurent pas humides pendant une longue période;
- ▶ Visiter souvent le potager et surveiller la présence de symptômes de mildiou.

## RECOMMANDATIONS LORSQUE LE MILDIOU EST DÉTECTÉ

- ▶ Arracher les plants de tomates infectés et les jeter dans un sac de plastique fermé. Il ne faut pas laisser les plantes atteintes sur le sol ou les faire composter;
- ▶ Détruire la partie aérienne des plants de pommes de terre atteints (défaner). Les tubercules de pommes de terre peuvent être récoltés et consommés, mais ne doivent pas être semés l'année suivante;
- ▶ Les outils, les vêtements, les chaussures et les mains peuvent transmettre la maladie lorsqu'elle est présente; il faut bien les nettoyer et les désinfecter. L'alcool isopropylique (alcool à friction) peut être utilisé.

Pour plus d'information, consultez le site Web d'IRIS phytoprotection :  
<https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/>

Mildiou dans la tomate :  
<https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Fiche/Champignon?imageld=8238>

Mildiou dans la pomme de terre :  
<https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Fiche/Champignon?imageld=8012>

Vous pouvez également obtenir des renseignements supplémentaires auprès de votre **direction régionale**.

# LES ATELIERS



## Grandir avec ma famille, quelle belle aventure ! (0-6 mois)

Cet atelier permet aux parents d'explorer :

- Le développement physique du bébé + les réflexes
- Exercices moteurs
- Le développement des 5 sens et du langage
- L'alimentation et l'allaitement
- Les maladies de l'enfance
- La sécurité 0-6 mois
- Le massage, portage
- Exercices parent/enfant J.E.E.P
- Les pleurs de bébé + les tempéraments



## Bébé s'éveille (7-12 mois)

- Stimulation langagière et cognitive
- Motricité globale et fine
- La marche
- Les 5 sens + exploration tactile
- Massage bébé
- Petits pieds en pâte de sel
- Périodes d'échanges et d'information variées
- (sommeil, angoisse de séparation, sécurité, alimentation, etc.)



## L'aventure se continue (12-18 mois)

- Activités de développement cognitif + motricité fine
- Motricité globale, équilibre et parcours moteurs
- Exploration des 5 sens + murale « BB peinture »
- Jeux langagiers, histoires et comptines
- Hygiène dentaire
- Bricolage
- Périodes d'échanges et d'informations variées
- (propreté, sécurité en voiture, etc.)
- Exercices JEEP 0- 2 ans



## L'univers des p'tits explorateurs (19 mois à 3 ans)

- Motricité globale et fine
- Alimentation
- Activités de dégagement (parcours)
- Activités sensorielles et cognitives
- Activités langagières
- Bricolages
- Exercices JEEP 2-5 ans
- Périodes d'échanges et d'informations variées



## Césame (4-5 ans)

Par le jeu, cet atelier vise à renforcer le lien d'attachement, la communication et l'estime de soi du parent et de l'enfant, dans le but d'améliorer la qualité de leur relation

- Causeries : thèmes variés
- Activités, jeux et bricolages en groupe ou en dyades
- Socialisation, estime de soi et habileté à s'exprimer devant un groupe



## Ateliers jeux (3-4 ans)

Par le jeu, cet atelier vise à sensibiliser les parents sur les attitudes à développer à l'égard de l'éveil à la lecture et à l'écriture de leurs enfants.

- Apprendre à reconnaître et écrire son nom
- Comptines
- Histoires
- Bricolages
- Emprunt de livres



Juillet-août 2025



# Rencontres prénatales



- Thèmes abordés. **Dès la 12<sup>e</sup> semaine**
- développement du fœtus
  - changement physiologique de la femme enceinte
  - malaise de la grossesse, signaux d'alarmes
  - saines habitudes de vie, sommeil, gestion du stress
  - alimentation de la mère et du nourrisson, allaitement
  - accouchement: préparation, postures, plan de naissances, gestion de la douleur, interventions obstétricales
  - adaptation à la parentalité du père et de la mère
  - soins du nouveau-né
  - période post-partum



**Durée: 5 semaines**

**Quand: 1 soir/semaine (18h30 à 20h30) 1 fois par mois**

**Coût: 40\$ pour les 5 rencontres\***

\* Les frais ne doivent pas être un frein à votre inscription.

Réduction possible selon votre situation financière. Contactez-nous.



**Les inscriptions se prennent en tout temps**

Communiquez avec nous pour vous informer du début du prochain groupe

**450 439-2669**

# COURS DE GARDIENS AVERTIS

ENTIÈREMENT REVU ET ENRICHÉ. LE COURS DE GARDIENS AVERTIS MET D'AVANTAGE L'ACCENT SUR LES TECHNIQUES DE SECOURISME. CE COURS COUVRE UNE VASTE GAMME DE SUJETS, ALLANT DE LA GESTION DES COMPORTEMENTS DIFFICILES AUX COMPÉTENCES EN LEADERSHIP, EN PASSANT PAR CE QUE L'ON ATTEND DES GARDIENNES ET GARDIENS D'ENFANTS. LE COURS DE GARDIENS AVERTIS APPROFONDIRA ET RENFORCERA LE SENTIMENT DE RESPONSABILITÉ QUE LES JEUNES RESSENTENT LORSQU'ILS GARDENT DES ENFANTS. LE PROGRAMME A ÉTÉ REVU AFIN DE FACILITER L'APPRENTISSAGE DES SOINS À DONNER EN CAS D'URGENCE.

PRÉALABLE : AVOIR 11 ANS ET PLUS

DURÉE : DE 9 H À 16 H

COÛT RÉSIDENT : 25 \$ PAR JEUNE

COÛT NON-RÉSIDENT : 50 \$ PAR JEUNE

LE PARTICIPANT DOIT APPORTER : 2 COLLATIONS, 1 LUNCH,  
PAPIER, CRAYONS ET UNE POUPÉE (FACULTATIVE)

MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025  
(JOURNÉE PÉDAGOGIQUE CSS DES SAMARES)

## CONTENU:

- COMMENT ÊTRE RESPONSABLE ET FAIRE PREUVE DE LEADERSHIP.
- COMMENT PRENDRE DE BONNES DÉCISIONS ET GÉRER LES COMPORTEMENTS DIFFICILES.
- LES STADES DE DÉVELOPPEMENT DES ENFANTS ET LES STRATÉGIES ADAPTÉES À CHACUN.
- COMMENT NOURRIR ET HABILLER LES ENFANTS ET LES BÉBÉS, JOUER AVEC EUX ET CHANGER UNE COUCHE.
- COMMENT RECONNAÎTRE ET PRÉVENIR LES SITUATIONS DANGEREUSES, FAIRE DES CHOIX ÉCLAIRÉS ET PROMOUVOIR LES COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES.
- LES NOTIONS DE SECOURISME DE BASE DONT LE RCR.
- LE GARDIENNAGE COMME EMPLOI.



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ESPRIT



municipalité de  
SAINT-ROCH-OUEST  
*L'agriculture, c'est dans notre nature*

POUR INFORMATION ET INSCRIPTION

LOISIRS@SAINT-ESPRIT.CA

450 831-2114 POSTE 7530



Croix-Rouge  
canadienne

ANIMATRICE JEUNESSE DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE - NANCY RIQUIER  
EN COLLABORATION AVEC ATOUT PLUS PARTENAIRE DE FORMATION DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE.

# RECHERCHÉ



# BÉNÉVOLES

Les familles de Montcalm  
ont besoin de vous <sup>ou</sup> ~~une~~ référence  
**PLUS QUE JAMAIS!**

-  Nous défrayons les frais de kilométrage (**0.54¢/km**)
-  Nous fournissons les **bancs d'auto** ainsi que la **formation** à cet effet
-  Nous fournissons le **matériel de désinfection** et de protection.

**Nous respectons votre disponibilité et souhaitons grandement votre présence!**

Pour des informations détaillées, veuillez contacter  
Lyne Plamondon au 450-439-2669 ou 1-877-439-2669

# EXERCICES SUR MUSIQUE 50+

ÊTES-VOUS UNE PERSONNE AUTONOME  
DE 50 ANS ET PLUS QUI A SA SANTÉ À CŒUR ?

DES EXERCICES DYNAMIQUES  
ADAPTÉS À VOTRE GROUPE D'ÂGE,  
ÇA VOUS TENTE ?

**Quoi :** Exercices sur musique  
pour personnes de 50 ans et plus

**Quand :** Les lundis de 13 h 30 à 15 h  
du 8 septembre au 15 décembre 2025

**Où :** Sous-sol de l'église  
(88, rue Saint-Isidore, Saint-Esprit)

**Combien :** 0\$

**Équipement :**  
eau et serviette, haltères  
vêtements légers et espadrilles

**INSCRIVEZ-VOUS  
ET VENEZ BOUGER.  
C'EST GRATUIT !**



MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ESPRIT

**INSCRIPTION OBLIGATOIRE (À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AOÛT)  
450-831-8288 (APRÈS 13 H) OU  
EXERCICEMARCELJOHANNE@GMAIL.COM**



# Parc régional de Kilkenny

MRC de Montcalm

Situé sur une ancienne carrière de pierres, au cœur de la municipalité de Saint-Calixte, cet espace naturel de 13 km<sup>2</sup> offre une expérience unique en plein air. Les visiteurs pourront explorer des sentiers de randonnée, de ski de fond et de raquette en hiver, découvrant ainsi les richesses d'une biodiversité remarquable. Plus de 100 espèces animales y ont été recensées, en plus de deux magnifiques lacs et d'une rivière.

Le parc met également à disposition de nombreux espaces de détente et d'observation, ainsi qu'un pavillon d'accueil chauffé pour maximiser le confort des visiteurs en toute saison. Soyez prêts à plonger dans la nature!

Coordonnées: 2115, 8e Rang Est, Saint-Calixte (Québec)  
Heures ouverture: du mercredi au dimanche - 10 h à 17 h



Explorer,  
découvrir,  
ralentir  
pour mieux  
ressentir

Le Parc  
régional  
de Kilkenny  
en quelques  
chiffres



13 km de sentiers  
1 carrière de pierres  
2 lacs + 1 rivière  
1 plateau rocheux  
100 espèces animales

## Activités et commodités du Parc régional de Kilkenny

🌿 Saison estivale

Randonnée pédestre 🧭

Observation et interprétation de la nature 🌿🦋

Découverte d'œuvres d'art en plein air 🎨

🏠 Commodités sur place

Bâtiment d'accueil chauffé (alimenté par panneaux solaires) ♻️

Toilettes extérieures 🚻

Espaces de repos (tables et bancs)

Aires de pique-nique (sans barbecue)



## VENEZ JASER ET JOUER ENTRE AMIS

ANIMATION, PARTAGE, ATELIERS ET CONFÉRENCES.

# ACTIVITÉ GRATUITE, OUVERTE À TOUS!



**TOUS LES JEUDIS DE 13 H À 16 H**

**BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU**

**45, RUE DES ÉCOLES, SAINT-ESPRIT**

## **Un mistral a soufflé sur notre belle municipalité.**

Spiritoises et Spiritois, soyez avisés que le club FADOQ Saint-Esprit va revêtir ses plus beaux atouts.

Dès le 9 septembre prochain, les activités régulières reprendront place ainsi que plusieurs nouveautés.

Le nouveau conseil d'administration se compose dorénavant de :

Joanne Vézina, présidente

Bertrand Riopel, vice-président

Francine Hétu, trésorière

Nicole Guillemette, secrétaire

Louise Sigouin, administratrice

Louise Lespérance, administratrice

Lise Ledoux, administratrice

Soyez au rendez-vous pour une saison des plus festives et agréables.

Bonne fête à tous les membres nés en juillet, août et septembre. Bisous bisous  
prompte guérison à nos membres affectés.

Toutes nos sympathies à ceux et celles qui ont perdu un être précieux.

Joanne Vézina, présidente, et toute ma « super équipe » !

Suivez-nous sur Facebook : Fadoqsaintesprit

Courriel : fadoqsaintesprit@gmail.com

Chronique – été 2025

### Relevez le défi d'un été allumé!

Cet été, le CREVALE vous lance un défi : **pratiquer des activités amusantes avec les enfants en jouant avec les chiffres ou les mots!**

Pourquoi?

Parce que, pendant les vacances, les enfants risquent d'oublier ce qu'ils ont appris à l'école. En jouant avec les chiffres et les lettres, vous les aidez à garder leurs apprentissages. C'est une belle façon d'agir pour faciliter leur retour en classe!

Et pas besoin de sortir des sentiers battus : des idées simples et ludiques peuvent faire toute la différence! Vous trouverez ci-dessous quelques exemples tirés des fiches d'activités disponibles sur le site crevale.org.

**À la maison** : transformez la cuisine en terrain de jeu! Les enfants peuvent lire une recette, mesurer les ingrédients et compter les portions. Pourquoi ne pas faire semblant d'animer une émission culinaire? Fous rires garantis!

**Sur la route des vacances** : transformez le trajet en moment de jeu! Lancez le défi de trouver des mots qui commencent par une lettre choisie au hasard ou jouez aux devinettes. Qui inventera la chanson avec les rimes les plus rigolotes?

**En camping** : organisez une chasse aux trésors avec des indices qui sont des énigmes ou des défis mathématiques. Les enfants adoreront chercher tout en jouant avec les chiffres et les lettres!

En relevant ce défi, vous aiderez les jeunes à maintenir leurs connaissances tout en s'amusant. Et pour ceux et celles qui veulent devenir le héros de leur propre aventure, le site tonaventure.com est toujours accessible avec 13 histoires passionnantes à découvrir.

Jouez, apprenez et passez un été inoubliable avec les jeunes autour de vous!

Des jeux et des activités pour toute la famille sur **crevale.org**

**Bon été à tous!**



## CANDIDAT

### **Vous songez à vous porter candidat?**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) propose un guide complet aux citoyens qui voudraient se porter candidat à une élection municipale : [file:///C:/Users/utilisateur/Desktop/Municipalit%C3%A9/MUNICIPALIT%C3%89/%C3%89lection/2025/Site%20Web/GUI\\_candidates\\_candidats.pdf](file:///C:/Users/utilisateur/Desktop/Municipalit%C3%A9/MUNICIPALIT%C3%89/%C3%89lection/2025/Site%20Web/GUI_candidates_candidats.pdf), le guide contient une foule de renseignements qui vous aideront dans votre prise de décision.

### **Éligibilité**

Avant de déposer votre candidature, vous devez d'abord savoir si vous remplissez les conditions pour vous présenter à un poste de membre du conseil. La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) prévoit qu'est éligible à un poste de membre du conseil toute personne :

- Qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale; et
- Qui réside sur le territoire de la municipalité au moment du dépôt de sa candidature. Le domicile n'est pas tenu d'être situé sur le territoire de la municipalité.

Les conditions pour être un électeur de la municipalité sont les suivantes :

- Être une personne physique de citoyenneté canadienne;
- Être âgé(e) de 18 ans ou plus le jour du scrutin (art. 54 LERM);
- Ne pas s'être fait retirer le droit de vote par un jugement établissant une tutelle (art. 288 C.c.Q.);
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse (art. 53 LERM);

ET remplir l'une des deux conditions suivantes, soit :

1. Être domicilié sur le territoire de la municipalité et depuis au moins six mois au Québec;
2. Être propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble ou occupant(e) d'un établissement d'entreprise depuis au moins 45 jours de la date du scrutin, soit le 19 septembre 2025.

La personne qui désire poser sa candidature a la responsabilité de vérifier si elle est éligible à un poste de membre du conseil municipal. À cet égard, vous devriez consulter les articles 61 à 67 ainsi que les articles 300 à 307 de la LERM qui traitent des conditions requises pour vous porter candidat et des motifs d'inhabilité. L'article 632 de cette même Loi mentionne qu'une personne commet une infraction lorsqu'elle pose sa candidature tout en sachant qu'elle n'est pas éligible. Au besoin, la personne peut consulter un avocat.

Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site Web d'Élections Québec au [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca).

### • Période de production des déclarations de candidature

Une fois la déclaration de candidature remplie, elle doit être présentée au bureau de la présidente d'élection pendant la période prévue à cette fin.

Le dépôt des déclarations de candidature sera possible uniquement du **19 septembre au 4 octobre inclusivement, du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30**. **Exceptionnellement, le bureau de la présidente d'élection sera ouvert le vendredi 3 octobre de 9 h à 16 h 30, de façon continue, pour la fin de la période de dépôt de déclaration de candidature. Aucune déclaration ne sera acceptée après cette heure (même pour une simple correction).**



Pour toute question relative à la mise en candidature, veuillez s.v.p. contacter la présidente d'élection :

Présidente d'élection pour la municipalité de Saint-Roch-Ouest

**Mme Sherron Kollar**

[info@saint-roch-ouest.ca](mailto:info@saint-roch-ouest.ca)

450-588-6060 poste 7550



# Élections municipales

## ÉLECTEUR

### Conditions requises pour être un électeur?

Pour avoir la qualité d'électeur, vous devez :

- Avoir 18 ans le jour du scrutin

ET le 1er septembre de l'année de l'élection générale ou, lors d'une élection partielle, à la date de publication de l'avis d'élection :

- Être de citoyenneté canadienne;
- Ne pas être soumis au régime de la curatelle;
- Ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse.

Et à cette même date (1er septembre ou date de publication de l'avis d'élection), vous devez remplir une des deux conditions suivantes :

- Être domicilié dans la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

### Électeurs non domiciliés

L'électeur non domicilié dans la municipalité, mais propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité doit transmettre un formulaire à la municipalité demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale.

Les personnes copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration transmise à la municipalité, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale.

Une lettre a été envoyée en février 2025 par la Présidente d'élections à toutes les personnes pouvant demander l'inscription à la liste électorale comme électeur non domicilié. Si vous ne l'avez pas reçu ou avez des questions, s.v.p. contactez Mme Sherron Kollar, présidente d'élection par courriel à [info@saint-roch-ouest.ca](mailto:info@saint-roch-ouest.ca).

**Les propriétaires uniques d'un immeuble et les occupants uniques d'un établissement d'entreprise** ayant le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale doivent compléter une Demande d'inscription (formulaire SMR-9.2).

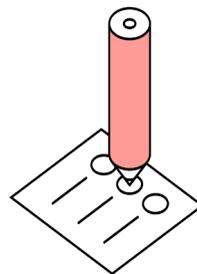
**Les copropriétaires indivis d'un immeuble et les cooccupants d'un établissement d'entreprise** doivent désigner la personne qui sera inscrite sur la liste électorale municipale, au moyen d'une Procuration (formulaire SMR-9.1) signée par la majorité d'entre eux.

La demande d'inscription ou la procuration, dûment complétée et signée, doit être reçue au bureau municipal **au plus tard le 28 septembre 2025**. Les demandes d'inscription et les procurations reçues après cette date seront traitées par la commission de révision. Après la période de révision, il n'est plus possible de s'inscrire sur la liste des électeurs pour l'élection générale du 2 novembre.

### **Pour voter lors d'une élection**

Pour voter lors d'une élection, vous devez être inscrit sur la liste électorale et présenter une des pièces d'identité suivantes :

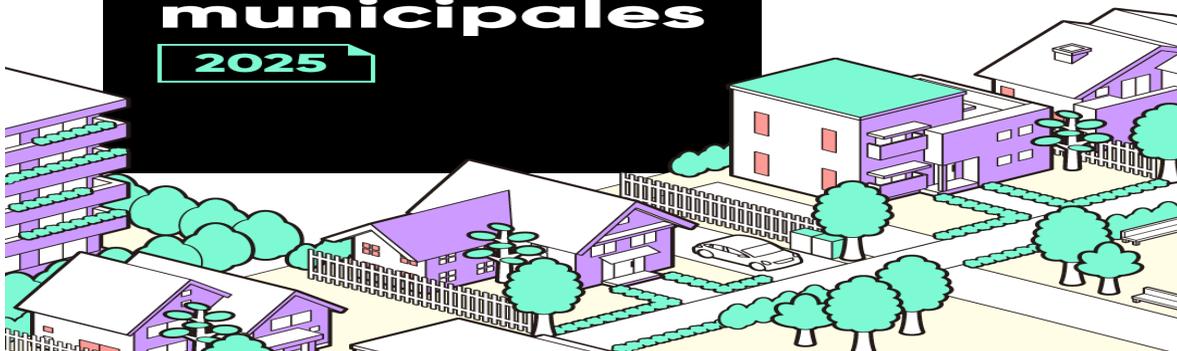
- carte d'assurance maladie du Québec
- permis de conduire du Québec
- passeport canadien
- certificat de statut d'Indien
- carte d'identité des Forces canadiennes



Il est suggéré d'apporter votre carte d'avis d'inscription à la liste électorale reçue par la poste.

# Élections générales municipales

2025



**AVIS PUBLIC** est donné aux électeurs de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, par la sous-signée, Mme Sherron Kollar, présidente d'élection, que les postes suivants sont ouverts aux candidatures en vue du scrutin de l'élection municipale du 2 novembre 2025 :

- Maire
- Conseiller ou conseillère, sièges no 1, 2, 3, 4, 5 et 6

Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection, aux jours et heures suivants :

- Du mardi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Veillez noter que le bureau de la présidente d'élection sera exceptionnellement ouvert en **continu de 9 h à 16 h 30, le vendredi 3 octobre 2025**, pour recevoir les déclarations de candidature.

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu. Vous pourrez alors exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates et heures suivantes :

- Jour du scrutin : dimanche 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h
- Vote par anticipation : dimanche 26 octobre 2025, de 12 h à 20 h

J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Mme Marlène Perras

Vous pouvez joindre la présidente d'élection au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest ou par téléphone au 450-588-6060 poste 7550.

Donné à Saint-Roch-Ouest, ce 14 août 2025

Sherron Kollar, Présidente d'élection